

*Extrait du registre des arrêtés municipaux*

## ARRETE

**N° SG 2024-536**

Le Maire de Bayeux  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-2,  
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,  
CONSIDERANT que pour effectuer des travaux de démolition de toiture et de travaux de rehaussement d'un bâtiment qui sera effectué par Mr LEBOURGEOIS Dominique, du 29 juillet 2024 au 23 août 2024, impasse du Vieux Louvre, il convient de réglementer le stationnement des véhicules,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** – **Le stationnement de tous les véhicules à moteurs et engins à deux roues sera interdit du 29 juillet 2024 au 23 août 2024 :**

- *Impasse du Vieux Louvre sur deux places de stationnement.*

**Article 2** – Monsieur LEBOURGEOIS sera tenu de fournir, installer et entretenir la pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté.

**Article 3** – Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

**Article 5** – Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Bayeux et Monsieur le Commandant la Compagnie de Gendarmerie Départementale de Bayeux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-six juillet deux mil vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation  
David GUEZENEC  
Responsable du Centre Technique Municipal

